



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Transformation du CITE

Question écrite n° 19517

Texte de la question

Mme Lise Magnier attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur la transformation à venir du crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) en prime. Le CITE est une aide efficace qui a subi de nombreuses réformes ces dernières années. Sa transformation en prime est une réforme majeure et doit contribuer à atteindre l'objectif fixé par le Plan de rénovation énergétique des bâtiments de 500 000 rénovations par an. Elle attire l'attention du ministre sur l'importance des impacts de telles réformes sur l'activité des professionnels qui ont besoin de temps pour anticiper ces changements et s'adapter, notamment concernant les modalités de la future prime, les conditions de revenus des ménages éligibles, l'ouverture aux propriétaires bailleurs, mais également en ce qui concerne les conditions d'éligibilité des travaux pouvant bénéficier de cette prime. Au regard des gisements d'économies d'énergie disponibles et des objectifs à atteindre, elle demande si la date du 1er janvier 2020 est toujours d'actualité pour l'entrée en vigueur de cette prime et quelles mesures et garanties le Gouvernement compte mettre en place pour assurer que la « prime CITE » soit une aide incitative et stable qui encourage les travaux les plus performants.

Données clés

Auteur : [Mme Lise Magnier](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19517

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 mai 2019](#), page 4458

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)